

l'idée d'une entreprise habilement conçue, mal conduite et destituée de toute chance sérieuse de succès.

Mais les conséquences politiques de cette expédition furent importantes. Le jury de Strasbourg acquitta les complices de Louis Bonaparte. Cette décision indisposa vivement le ministère et lui inspira un projet de loi en vertu duquel les militaires prévenus de crimes contre la sûreté de l'État seraient soustraits désormais à la juridiction civile, alors même qu'ils auraient des complices passibles de cette juridiction. Ces sévérités semblaient trop justifiées par un nouvel attentat commis sur la personne du roi, le jour (27 déc.) où il s'était rendu au Palais Bourbon pour ouvrir la session législative. Mais la Chambre des députés, à la majorité de deux voix, rejeta ce projet de loi, et cette résolution, dont le ministère aggrava l'effet par la demande intempestive d'une dotation en faveur du duc de Nemours, amena sa dislocation. Une guerre sourde et couverte existait depuis quelque temps entre M. Molé et M. Guizot. L'avantage demeura cette fois au premier, et le 15 avril 1837, un nouveau cabinet, sous la présidence de M. Molé, qui conservait les affaires étrangères, se composait de MM. Barthe, Montalivet, Lacave-Laplagne et Salvandy. MM. Rosamel et Martin du Nord, gardaient les porte-feuilles de la marine et des travaux publics.

Trois jours après, le ministère annonçait aux Chambres la conclusion longtemps attendue du mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, luthérienne d'un esprit ferme et distingué. Cette alliance, si modeste pour l'héritier futur du royaume de Louis XIV et de Napoléon, avait failli échouer par l'implacable animosité que le czar Nicolas portait à la famille d'Orléans, et son succès n'était dû qu'à l'intervention personnelle du roi de